

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 19 12 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
Mme CABANIS
M. GARNIER
M. AUBERT
M^{me} KHAN
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} BRICE
M^{me} LEVENÉ
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M^{me} SIMONESSA
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER
M. BAILLY

Date de convocation : 12/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 18

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme LE GALL a donné pouvoir à M. GARNIER.
M. BOUFFORT a donné pouvoir à M^{me} LEVENÉ.
M. TRUBERT a donné pouvoir à M. PHILOUX.
M. BABOU a donné pouvoir à M. CORVOL.
M^{me} BOISNARD a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M^{me} MASSART a donné pouvoir à M^{me} HERCEG-GALESNE.
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.
M^{me} LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à Mme CABANIS.
M. LUCET a donné pouvoir à M^{me} SIMONESSA.
M. GAISLIN a donné pouvoir à Mme QUEMENER.
M^{me} SIMONESSA a donné pouvoir à Mme BATAILLE à partir de 22h40.

Étaient absents :

Mme KHAN jusqu'à 20h57.
M^{me} DANIELOU.
M. PAUGAM.
M. LEMARCHAND jusqu'à 20h44.
Mme MAUGAIS.

Secrétaire de séance :

Mme Anne BRICE.



25/09 – 19 décembre 2023

Marché hebdomadaire - Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024.

Le rapporteur,

- indique au conseil municipal qu'il a approuvé le 29 novembre 2023, les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024.
- propose les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024:
 - de porter de **1.35 € à 1.40 €**, le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, pour les commerçants. Le règlement s'effectuera par titre de recettes ;
 - de porter les tarifs du branchement aux bornes électriques de **1.85 € à 1.95€** pour les commerçants pour une prise ;
 - de porter les tarifs du branchement aux bornes électriques de **3.45€ à 3.90€** pour les commerçants pour deux prises ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Syndicat des Marchés de France (conformément à l'article L 2224-18 du CGCT) ;

Vu l'avis de la commission paritaire du marché hebdomadaire du 29 novembre 2023 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2024:

- 1.35 € à 1.40 €, le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, pour les commerçants. Le règlement s'effectuera par titre de recettes ;
- les tarifs du branchement aux bornes électriques de 1.85 € à 1.95 € pour les commerçants pour une prise ;
- les tarifs du branchement aux bornes électriques de 3.45€ à 3.90€ pour les commerçants pour deux prises ;

AUTORISE :

Le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 20 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Anne BRICE.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

